

Listes électorales : nouvelle inscription

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

Qui peut être électeur ?

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques

À savoir :

- un citoyen européen résidant en France peut [s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie](#) pour voter aux élections municipales et élections européennes en France
- une personne détenue en prison n'est pas obligatoirement privée de son droit de vote. Mais elle doit [s'inscrire selon une procédure particulière](#)
- une [personne majeure placée sous tutelle](#) ne peut plus être privée de son droit de vote, même si la décision du juge est antérieure au 23 mars 2019
- un [Français qui atteint l'âge de 18 ans](#) est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait le recensement citoyen à partir de 16 ans

Quand et comment s'inscrire ?

Rappel

Certaines personnes font l'objet d'une procédure d'inscription spécifique :

- Un [Français qui atteint l'âge de 18 ans](#) est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de [recensement citoyen](#) à partir de 16 ans.
- Une [personne devenue française après 2018](#) est inscrite automatiquement sur les listes électorales.
- Une [personne détenue en prison](#) et qui n'est pas privée du droit de vote doit respecter une procédure d'inscription particulière.
- Un [citoyen européen résidant en France](#) peut demander à être inscrit sur les *listes électorales complémentaires* de sa mairie pour voter aux élections municipales et élections européennes en France.

En ligne

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Justificatif d'identité](#)

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales d'une mairie pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Sur place

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)